

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant la réalisation de travaux



REF : 2022-0151	Numéro de dossier : 2022-0151-RAT
	Date du repérage : 05/07/2022
	Fait à DUCOS, le 23/08/2022
	Par : Jean-Yves JAGLOVSKY
Ce document comporte 38 pages annexes comprises et ne peut être reproduit que dans son intégralité.	

RAPPEL

Conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019, le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage a l'obligation de conserver, de procéder le cas échéant à la mise à jour du DAPP ou du DTA, de transmettre et communiquer sur leur demande ce rapport ou pré-rapport à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux, ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

A - REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVE

Objet de la mission	La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux. Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre, pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés. Ce repérage amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux
Ref. réglementaire(s)	Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 (modifié par le décret no 2019-251 du 27 mars 2019) en application des articles R. 4412-97 à R. 4412-97-6 du code du travail, Arrêté du 16 juillet 2019 (modifié par l'arrêté du 23 janvier 2020).
Référence normative	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.

B - IMMEUBLE BATI VISITE

Adresse	PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A - 97200 FORT DE FRANCE Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : , Lot numéro Non communiqué Cadastre : BC 189
Périmètre de repérage	Ensemble des locaux objet des travaux 1^{er} étage et toiture (Voir page PERIMETRE DU REPERAGE)
Permis de Construire ou date construction :	Date du permis de construire non connue
Fonction principale du bâtiment :	Bureaux
Nature des travaux	Rénovation des groupes de climatisations - (Voir page NATURE DES TRAVAUX)

C - LE PROPRIETAIRE ET LE DONNEUR D'ORDRE

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : PREFECTURE DE MARTINIQUE Adresse : RUE LOUIS BLANC 97200 FORT DE FRANCE
Commanditaire :	Nom et prénom : PREFECTURE DE MARTINIQUE Adresse : RUE LOUIS BLANC 97200 FORT DE FRANCE

D - OPERATEUR DE REPERAGE

Opérateur de repérage : Jean-Yves JAGLOVSKY

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION (Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse) sous le numéro 18-1181, validité jusqu'au 05/09/2028 (attestation en annexe du présent rapport).

Compagnie d'assurance : NEXUS

Numéro de police et date de validité : 425V70408738 / 04/03/2023

LE RAPPORT DE REPERAGE

Date d'exécution du repérage : 05/07/2022 - **Nombre total de prélèvements :** 26

Date de signature du rapport de repérage : 23/08/2022, remis au propriétaire le 23/08/2022

Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses

Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 38 pages

LABORATOIRE D'ANALYSE

Raison sociale et nom de l'entreprise : AIR LAB

Adresse : Espace Sainte Baume Bât. A8 - 30 avenue du Château de Jouques 13420 GEMENOS

Numéro de l'accréditation COFRAC : Accréditation cofrac : 1-6287 - SIRET : 81463267500025

Analyse documentaire (dates, références et principales conclusions des rapports précédemment réalisés)

Analyse documentaire	Documents remis
Néant	-

Observations : Néant

RAPPEL DES CONCLUSIONS

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante. ([voir le détail](#)).

Observations : Suspicion d'amiante

Il y a une suspicion d'amiante sur la conduite d'eau pluviale qui est hors du programme des travaux mais qui se situe à proximité immédiate des travaux. (Voir plan toiture)

1 – CONCLUSION DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission de « repérage de MPCA avant réalisation de travaux », au regard du programme de l'annexe A de la norme NF X46-020 et selon de programme de travaux prévus :

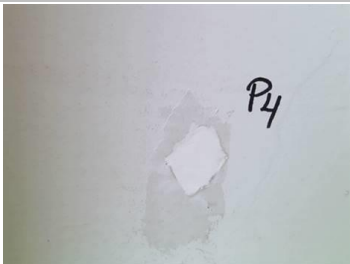
Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

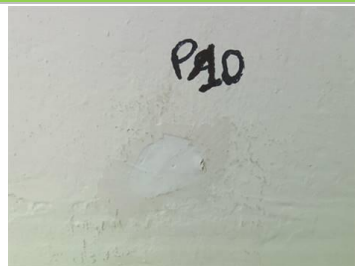
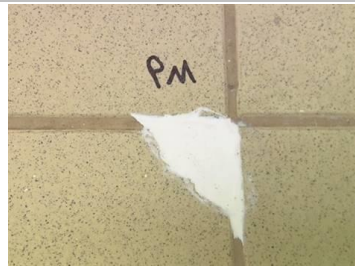
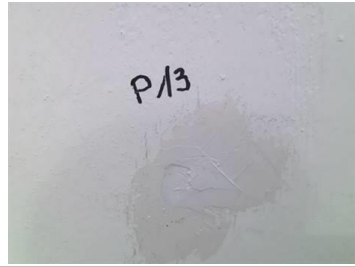
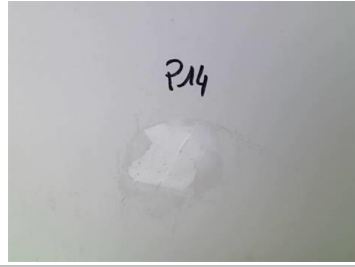
Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

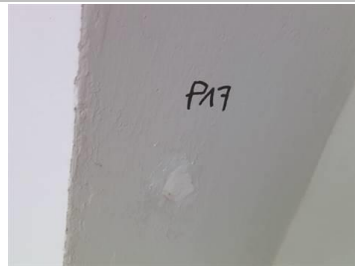
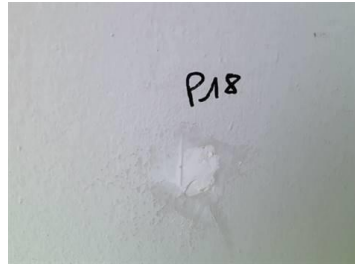
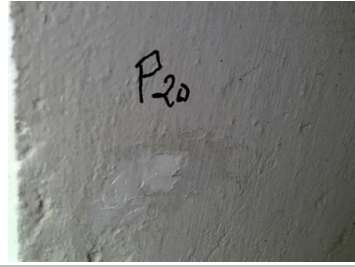
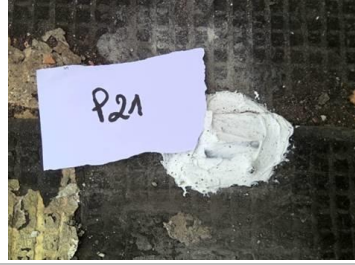
Repère	Description	Localisation	Critère de conclusion	Photo
Néant				

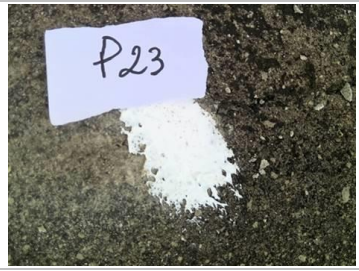
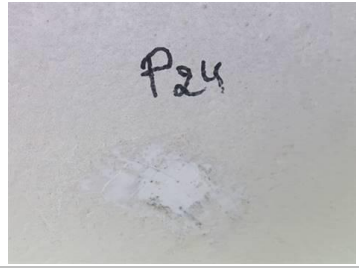
Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Repère	Description	Localisation	Critère de conclusion	Photo
P001	Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 3-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P002	Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 3-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P003	Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 3-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Repère	Description	Localisation	Critère de conclusion	Photo
P004	Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 3-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P005	Colle de carrelage + Chape	1er étage - Balcon 5-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P006	Colle de plinthe	1er étage - Balcon 5-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P007	Peinture blanche + Enduit	1er étage - Balcon 5-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P008	Colle de carrelage + Chape	1er étage - Balcon 4-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P009	Colle de plinthe	1er étage - Balcon 4-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Repère	Description	Localisation	Critère de conclusion	Photo
P010	Peinture blanche + Enduit	1er étage - Balcon 4-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P011	Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 2-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P012	Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 2-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P013	Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 2-Poteau	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P014	Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 2-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P015	Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 1-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Repère	Description	Localisation	Critère de conclusion	Photo
P016	Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 1-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P017	Peinture grise + Enduit	1er étage - Grand Balcon 1-Poteau	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P018	Peinture grise + Enduit	1er étage - Grand Balcon 1-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P019	Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Embrasure porte	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P020	Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Embrasure fenêtre	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P021	Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Repère	Description	Localisation	Critère de conclusion	Photo
P022	Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P023	Revêtement noir + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P024	Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P025	Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	
P026	Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Mur	Absence d'amiante (Après analyse en laboratoire)	

Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Description
Néant	-

2 – REALISATION DU REPERAGE

Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre du présent repérage :

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).

Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect.

L'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission et pouvant être sollicités directement ou indirectement lors des travaux envisagés.

L'inspection visuelle peut être complétée par des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

L'inspection visuelle et les sondages sont réalisés selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46 020), l'opérateur de repérage procède à des prélèvements pour analyses sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 :

- Les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- Pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - Les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés entre chaque prélèvement.
 - Les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- Pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Réserve sur la présence éventuelle de matériaux non visibles pouvant entrer dans le périmètre des travaux :

Les éléments susceptibles d'être enterrés ou présents en sous face de dalle béton (ex : conduit fibre-ciment) non repérés dans le présent diagnostic devront être signalés à l'opérateur de repérage en cas de découverte lors de la réalisation des travaux. Ils feront l'objet d'un complément d'investigation immédiat à commander par le maître d'ouvrage avant continuation des travaux.

Croquis / repérage :

Sont précisées sur les croquis et le tableau de repérage les informations suivantes :

- La localisation des prélèvements ayant fait suite aux inspections visuelles et aux sondages.
- La localisation des locaux contenant des produits ou matériaux contenant de l'amiante.
- Repère pour localisation sur les croquis.
- Référence prélèvement en correspondance avec le n° de procès-verbal d'analyse du laboratoire.

Périmètre du repérage et programme des travaux

LISTE DES LOCAUX VISITES ENTRANT DANS LE PERIMETRE DE REPERAGE :

1er étage - Balcon 4,
1er étage - Balcon 5,
1er étage - Grand Balcon 1,

1er étage - Grand Balcon 2,
1er étage - Grand Balcon 3,
2ème étage - Toiture

PROGRAMME DE REPERAGE ISSU DU PROGRAMME DE TRAVAUX (voir le détail dans l'annexe C du présent rapport)	OBJET DES TRAVAUX
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	NON
2 - Parois verticales extérieures et Façades	NON
3 - Parois verticales intérieures	OUI
4 - Plafonds et faux plafonds	NON
5 - Planchers et planchers techniques	OUI
6 - Conduits et accessoires intérieurs	NON
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	NON
8 - Équipements divers et accessoires	NON
9 - Fondations et soubassements	NON
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	NON

LES TRAVAUX RELATIFS AU PRESENT REPERAGE SONT :

Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre :

Suite à un bon de commande de la Préfecture N°D2022-98, le 31/05/2022 mail de commande = document écrit stipulant la nature des travaux ; le programme de travaux se décrit comme suit : rénovation des groupes de climatisations

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX N'AYANT PU ETRE VISITES :

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

COMPOSANT OU PARTIE DE COMPOSANT N'AYANT PU ETRE EXAMINES ET NECESSITANT, LE CAS ECHEANT, DES INVESTIGATIONS ULTERIEURES

Localisation	Composant ou partie de composant	Justification
Néant	-	-

Réserve sur la présence éventuelle de matériaux ou produits non visibles et non accessibles lors de la phase de repérage pouvant être découvert à l'avancement des travaux : Les éléments susceptibles d'être enterrés ou présents en sous face de dalle béton (ex : conduit fibres-ciment, plaques de coffrages perdus, cales de ferrailage, réseaux divers (EP/EU)...) non repérés dans le présent diagnostic devront être signalés à l'opérateur de repérage en cas de découverte lors de la réalisation des travaux. Ils feront l'objet d'un complément d'investigation immédiat à commander par le maître d'ouvrage avant continuation des travaux.

Ensemble des réseaux de raccordement (électricité, gaz, télécom, ...) : Il conviendra de prévenir ACT-EXPERTISES après dévoiement et consignation de l'ensemble des réseaux auquel le bâtiment est raccordé (électricité, gaz, eau, télécom/fibre,...), ceci en vue de réaliser des investigations complémentaires. En effet, des matériaux ou produits contenant de l'amiante pourraient être présents dans ces réseaux et nos investigations ne peuvent être menées sans que ces étapes soient pleinement réalisées et leurs documents afférents transmis. Sans que les autres réseaux soient à déconsidérer, une attention toute particulière est à porter sur le réseau électrique.

**LISTE DES PRELEVEMENTS :
(nombre total de prélèvements : 26)**

Repère	Description	Localisation
P001	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 3-Sol
P002	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 3-Mur
P003	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 3-Mur
P004	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 3-Mur
P005	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Balcon 5-Sol
P006	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Balcon 5-Mur
P007	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Balcon 5-Mur
P008	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Balcon 4-Sol
P009	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Balcon 4-Mur
P010	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Balcon 4-Mur
P011	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 2-Sol
P012	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 2-Mur
P013	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 2-Poteau
P014	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 2-Mur
P015	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 1-Sol

Repère	Description	Localisation
P016	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 1-Mur
P017	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture grise + Enduit	1er étage - Grand Balcon 1-Poteau
P018	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture grise + Enduit	1er étage - Grand Balcon 1-Mur
P019	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Embrasure porte
P020	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Embrasure fenêtre
P021	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol
P022	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol
P023	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Revêtement noir + Chape	2ème étage - Toiture-Sol
P024	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Mur
P025	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol
P026	<u>Identifiant:</u> <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Mur

LISTE DES SONDAGES

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

ECARTS, ADJONCTIONS OU SUPPRESSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF X 46-020 D'AOUT 2017 :

Seule la colonne « Programme de repérage » du tableau A1 de l'annexe A de la norme NF X46-020 est pris en compte dans la réalisation du présent rapport de repérage (non prise en compte des prescriptions de la norme sur le quantitatif des sondages à réaliser).

La norme NF X 46-020 impose de conclure quant à la présence ou à l'absence d'amiante sur la base de 2 résultats d'analyse en ce qui concerne les matériaux, d'1 seul résultat lorsqu'il s'agit d'un produit. Dans certains cas et notamment lorsque la surface du composant identifié est limitée, nous concluons sur la base d'un seul résultat d'analyse pour les matériaux. Dans d'autres cas, nous sommes susceptibles de réaliser plus de prélèvement que prévu par la norme afin de fiabiliser les résultats de notre repérage.

Résultats détaillés du repérage par prélèvement

Repère	Description	Localisation	Conclusion
P001	<u>Identifiant:</u> P001 <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 3-Sol	Absence d'amiante
P002	<u>Identifiant:</u> P002 <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 3-Mur	Absence d'amiante
P003	<u>Identifiant:</u> P003 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 3-Mur	Absence d'amiante
P004	<u>Identifiant:</u> P004 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 3-Mur	Absence d'amiante
P005	<u>Identifiant:</u> P005 <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Balcon 5-Sol	Absence d'amiante
P006	<u>Identifiant:</u> P006 <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Balcon 5-Mur	Absence d'amiante
P007	<u>Identifiant:</u> P007 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Balcon 5-Mur	Absence d'amiante
P008	<u>Identifiant:</u> P008 <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Balcon 4-Sol	Absence d'amiante
P009	<u>Identifiant:</u> P009 <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Balcon 4-Mur	Absence d'amiante
P010	<u>Identifiant:</u> P010 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Balcon 4-Mur	Absence d'amiante
P011	<u>Identifiant:</u> P011 <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 2-Sol	Absence d'amiante
P012	<u>Identifiant:</u> P012 <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 2-Mur	Absence d'amiante
P013	<u>Identifiant:</u> P013 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 2-Poteau	Absence d'amiante
P014	<u>Identifiant:</u> P014 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	1er étage - Grand Balcon 2-Mur	Absence d'amiante
P015	<u>Identifiant:</u> P015 <u>Description:</u> Colle de carrelage + Chape	1er étage - Grand Balcon 1-Sol	Absence d'amiante
P016	<u>Identifiant:</u> P016 <u>Description:</u> Colle de plinthe	1er étage - Grand Balcon 1-Mur	Absence d'amiante
P017	<u>Identifiant:</u> P017 <u>Description:</u> Peinture grise + Enduit	1er étage - Grand Balcon 1-Poteau	Absence d'amiante
P018	<u>Identifiant:</u> P018 <u>Description:</u> Peinture grise + Enduit	1er étage - Grand Balcon 1-Mur	Absence d'amiante
P019	<u>Identifiant:</u> P019 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Embrasure porte	Absence d'amiante
P020	<u>Identifiant:</u> P020 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Embrasure fenêtre	Absence d'amiante
P021	<u>Identifiant:</u> P021 <u>Description:</u> Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante
P022	<u>Identifiant:</u> P022 <u>Description:</u> Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante
P023	<u>Identifiant:</u> P023 <u>Description:</u> Revêtement noir + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante
P024	<u>Identifiant:</u> P024 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Mur	Absence d'amiante
P025	<u>Identifiant:</u> P025 <u>Description:</u> Complexe étanchéité + Chape	2ème étage - Toiture-Sol	Absence d'amiante
P026	<u>Identifiant:</u> P026 <u>Description:</u> Peinture blanche + Enduit	2ème étage - Toiture-Mur	Absence d'amiante

Résultats détaillés du repérage par ZPSO

ZPSO	Repère	Description	Localisation	Conclusion (justification)	Estimation des quantités
Néant					

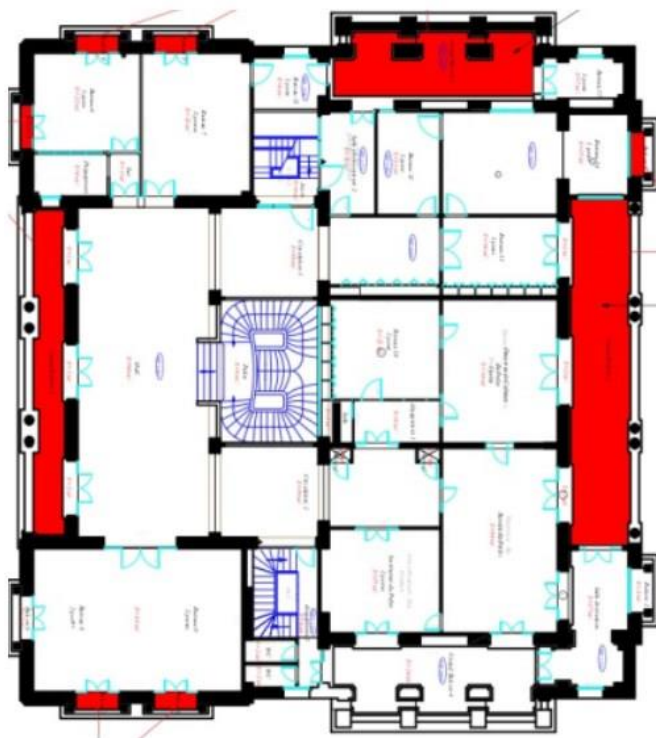
La quantité des Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante (ou de leur support) indiquée dans le présent rapport est une estimation déterminée à l'occasion de la mission de repérage. Elle ne correspond pas à la quantité de déchet(s) pouvant être générée dans le cadre d'une

opération de retrait d'amiante qui est directement liée au processus mis en œuvre par l'entreprise de désamiantage. L'évaluation de la quantité de déchet ne relève pas de la présente mission de repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante.

3 – LOCALISATION DES MPCA, PRELEVEMENTS, SONDAGES (LE CAS ECHEANT)

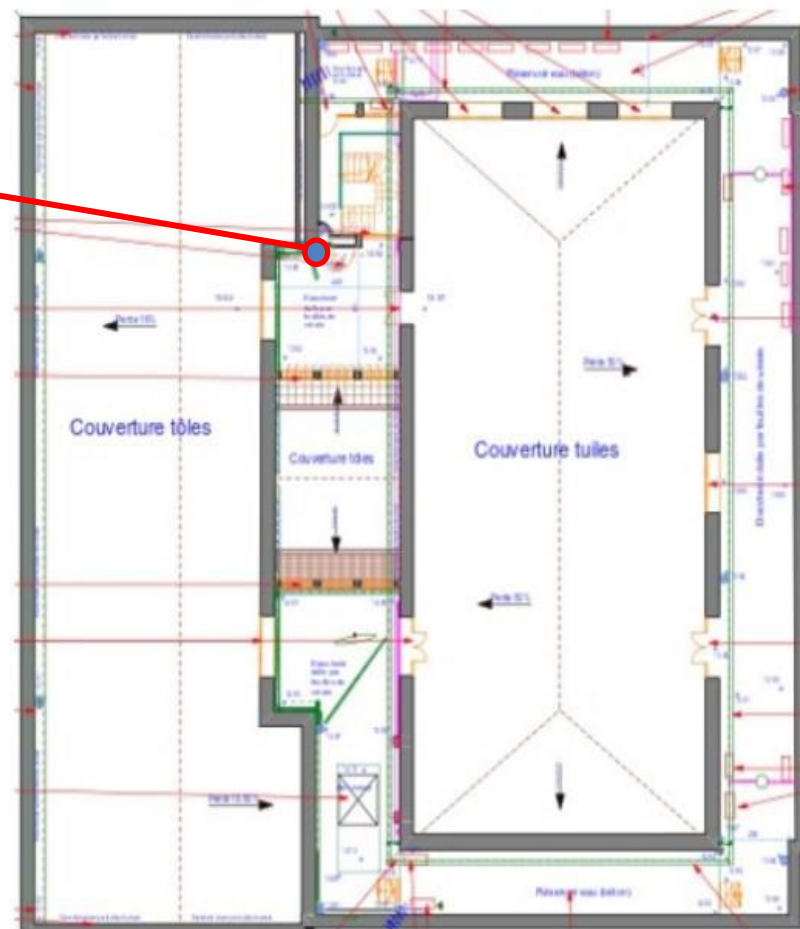
Plan fourni par le donneur d'ordre, réalisé par nos soins

1^{er} étage



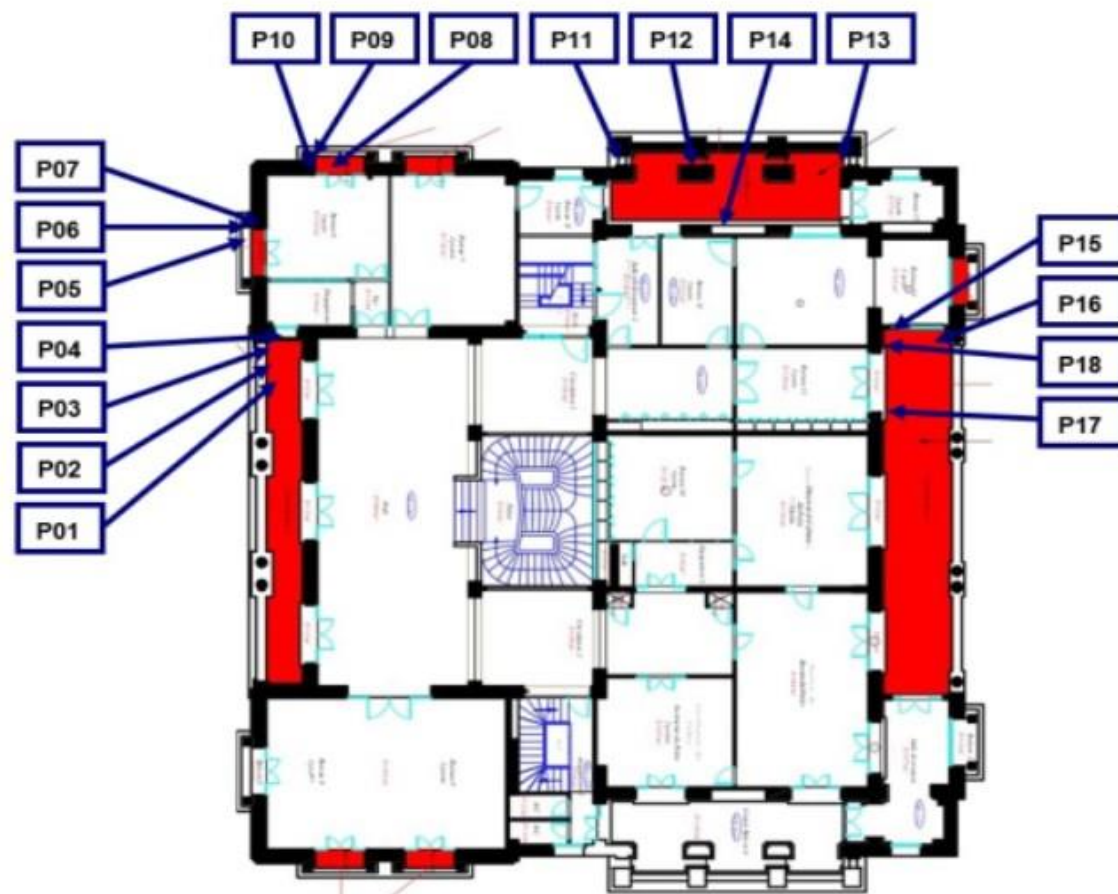
Toiture

Suspicion d'amiante
sur la descente d'eau
pluviale



Plan de repérage des prélèvements ayant fait suite aux inspections visuelles et aux sondages

1^{er} étage



The architectural floor plan shows a building layout with various rooms and a central staircase. The plan is labeled with several points of interest: P20, P21, P19, P22, P24, P23, P25, and P26. The plan also indicates the type of roof for different sections: 'Couverture toles' (tiled roof) and 'Couverture tuiles' (tile roof). The plan includes a central staircase and several smaller rooms, including a kitchen area. The plan is detailed with dimensions and room numbers.

Plan de repérage des prélèvements contenant de l'amiante suite aux analyses en laboratoire

Néant

Cartographie de l'étendue des matériaux et produits contenant de l'amiante

Néant

ZPSO	Légende	Repère	Description - Localisation	AMIANTE
Néant				

ANNEXES

A - Procès-verbaux analyses laboratoire

Réf. Indice: FO.06.05-11

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIEAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070435



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE

97224 DUCOS

Mail: contact@act-expertises.fr

Réception labo : 12/07/2022
Date d'émission : 22/07/2022

Réf. Echantillon :	P001		Colle de carrelage + Chape 1er étage - Grand Balcon 3-Soi	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-01	Colle friable gris et Ragréage friable gris	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées Carrelage présent mais non analysé car non demandé

Réf. Echantillon :	P002		Colle de plinthe 1er étage - Grand Balcon 3-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-02	Colle cassant gris	META(2)	Non détectées	Carrelage présent mais non analysé car non demandé

Réf. Echantillon :	P003		Peinture blanche + Enduit 1er étage - Grand Balcon 3-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-03	Enduit cassant beige et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P004		Peinture blanche + Enduit 1er étage - Grand Balcon 3-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-04	Enduit cassant beige et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport



ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB

Siege social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS

Tél: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr

RCS Marseille 814 632 675

Page 1 de 6

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIEAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070435



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE
97224 DUCOSRéception labo : 12/07/2022
Date d'émission : 22/07/2022

Mail: contact@act-expertises.fr

Réf. Echantillon :	P005		Colle de carrelage + Chape 1er étage - Balcon 5-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-05	Matériau friable gris/noir	META(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P006		Colle de plinthe 1er étage - Balcon 5-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-06	Colle cassant beige	META(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P007		Peinture blanche + Enduit 1er étage - Balcon 5-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-07	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc/beige	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P008		Colle de carrelage + Chape 1er étage - Balcon 4-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-08	Matériau friable gris	META(2)	Non détectées	Carrelage présent mais non analysé car non demandé

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport.



ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB

Siege social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
Tel: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr
RCS Marseille 814 632 675

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIEAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070435



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE
97224 DUCOSRéception labo : 12/07/2022
Date d'émission : 22/07/2022

Mail: contact@act-expertises.fr

Réf. Echantillon :	P009		Colle de plinthe 1er étage - Balcon 4-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-09	Colle cassant beige	META(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P010		Peinture blanche + Enduit 1er étage - Balcon 4-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-10	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P011		Colle de carrelage + Chape 1er étage - Grand Balcon 2-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-11	Colle cassant gris	META(2)	Non détectées	Carrelage présent mais non analysé car non demandé

Réf. Echantillon :	P012		Colle de plinthe 1er étage - Grand Balcon 2-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-12	Colle cassant gris	META(2)	Non détectées	Carrelage présent mais non analysé car non demandé

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport.



ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB

Siege social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
Tél: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr
RCS Marseille 814 632 675

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070435



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE
97224 DUCOSRéception labo : 12/07/2022
Date d'émission : 22/07/2022

Mail: contact@act-expertises.fr

Réf. Echantillon :	P013		Peinture blanche + Enduit 1er étage - Grand Balcon 2-Poteau	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-13	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P014		Peinture blanche + Enduit 1er étage - Grand Balcon 2-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-14	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P015		Colle de carrelage + Chape 1er étage - Grand Balcon 1-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-15	Colle cassant gris	META(2)	Non détectées	Carrelage présent mais non analysé car non demandé

Réf. Echantillon :	P016		Colle de plinthe 1er étage - Grand Balcon 1-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-16	Colle cassant gris	META(2)	Non détectées	/

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport.

ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB

Siège social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS

Tél: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr

RCS Marseille 814 632 675

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070435



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE
97224 DUCOSRéception labo : 12/07/2022
Date d'émission : 22/07/2022

Mail: contact@act-expertises.fr

Réf. Echantillon :	P017		Peinture grise + Enduit 1er étage - Grand Balcon 1-Poteau	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-17	Enduit cassant gris et Peinture cassant gris	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P018		Peinture grise + Enduit 1er étage - Grand Balcon 1-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-18	Enduit cassant gris et Peinture cassant gris	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P019		Peinture blanche + Enduit 2ème étage - Toiture-Embrasure porte	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-19	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport



ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB

Siège social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS

Tél: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr

RCS Marseille 814 632 675

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070435



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE
97224 DUCOS

Réception labo : 12/07/2022

Date d'émission : 22/07/2022

Mail: contact@act-expertises.fr

Réf. Echantillon :	P020		Peinture blanche + Enduit 2ème étage - Toiture-Embrasure fenêtre	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070435-20	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport

ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

La recherche d'amiante au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) est effectuée selon la norme NF ISO 22862-1 (2012), HSG 248-Annexe 2 et selon l'avis du 1 octobre 2019.

L'observation visuelle et sous stéréomicroscopie permet de décrire l'échantillon.

L'analyse au MOLP ne permet de détecter que les fibres optiquement observables, c'est-à-dire celles de largeur supérieure à 0,2 micromètres.

Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection.

Un résultat négatif est rapporté après minimum deux préparations.

Pour les matériaux / produits composés de couches non friables, un résultat négatif au MOLP doit obligatoirement être confirmé par une analyse au META. Pour les couches des friables, un résultat négatif au MOLP est suffisant au regard de la réglementation.

Le laboratoire garantit de donner un résultat positif pour les fibres redirigées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse pour toutes fibres d'amiante optiquement observables, selon un intervalle de confiance à 95%.

La recherche d'amiante au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) pour les échantillons massifs est effectuée selon les parties pertinentes de la méthode Chatfield et selon le mode opératoire interne "PROCESSUS SOLIDE - Préparation des matériaux en vue de leur analyse qualitative META" DMO 06 04 et selon l'avis du 1 octobre 2019.

- Les échantillons sont soumis à un traitement thermique (480 °C) puis à un traitement à l'acide chlorhydrique.

- Les grilles pour le Microscopie Electronique à Transmission sont préparées selon la technique « drop mount ».

- Les fibres d'amiante sont identifiées au META (morphologie, chimie, diffraction) selon la partie utile de la norme NF X 43-050.

Un résultat négatif est rapporté après minimum deux lectures.

Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement contenir une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Le laboratoire garantit de donner un résultat positif pour les fibres redirigées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse pour toutes fibres d'amiante, selon un intervalle de confiance à 95%.

NB : Le prélèvement a été réalisé par le client et AIR LAB n'est pas responsable du choix de l'emplacement du prélèvement.

Si un résultat est donné sous accréditation c'est que l'échantillon est considéré comme étant apte à être préparé selon un commentaire en observation sera noté pour expliquer le rejet de l'échantillon.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le détail de l'analyse est archivé et disponible sur demande écrite.

Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Observations générales : /

Analyste MOLP : R. LICATA



Date d'analyse : 20/07/2022

Analyste META : M. IOVINO



Date d'analyse : 22/07/2022

AIR LAB

Siège social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS

Tél: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr

RCS Marseille 814 632 675

Page 6 de 6

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIEAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070436



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE

97224 DUCOS

Réception labo : 12/07/2022

Date d'émission : 22/07/2022

Mail: contact@act-expertises.fr

Réf. Echantillon :	P021		Complexe étanchéité + Chape 2ème étage - Toiture-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070436-01	,1 Matériau souple/bitumineux noir et Aluminium souple argent et Chape cassant gris	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop collantes pour être séparées
	,2 Matériau souple/bitumineux noir	MOLP(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P022		Complexe étanchéité + Chape 2ème étage - Toiture-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070436-02	,1 Matériau souple/bitumineux noir et Aluminium souple argent et Chape cassant gris	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop collantes pour être séparées
	,2 Matériau souple/bitumineux noir	MOLP(2)	Non détectées	/

Réf. Echantillon :	P023		Revêtement noir + Chape 2ème étage - Toiture-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070436-03	Chape cassant gris et Matériau cassant noir	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

Réf. Echantillon :	P024		Peinture blanche + Enduit 2ème étage - Toiture-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070436-04	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport



ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

AIR LAB

Siege social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS

Tel: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr

RCS Marseille 814 632 675

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIEAUX et PRODUITS

Identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Dossier client : 2022-0151 - PREFECTURE DE MARTINIQUE

Dossier Air Lab : G22070436



Information Dossier:

Prélèvement fait le : 05/07/2022

Propriétaire : PREFECTURE DE MARTINIQUE

PREFECTURE DE FORT DE FRANCE PALAIS BATIMENT A

Client: ACT expertises

Contact: Fabrice JACQUIER

Adresse: IMPASSE MANGO FIL GRANDE SAVANE
97224 DUCOSRéception labo : 12/07/2022
Date d'émission : 22/07/2022

Mail: contact@act-expertises.fr

Réf. Echantillon :	P025		Complexe étanchéité + Chape 2ème étage - Toiture-Sol	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070436-05	1 Matériau souple/bitumineux noir et Aluminium souple argent et Chape cassant gris	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop collantes pour être séparées
	2 Matériau souple/bitumineux noir	MOLP(2)	Non détectées	

Réf. Echantillon :	P026		Peinture blanche + Enduit 2ème étage - Toiture-Mur	
Numéro d'analyse AIR LAB	Description éch. AIR LAB	Type (nbre) d'analyse	Fibres d'amiante détectées (Type d'amiante)	Observations
G22070436-06	Enduit cassant gris et Peinture cassant blanc	META(2)	Non détectées	Couches non séparables car trop friables pour être séparées

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation. Ceux qui ne le sont pas sont marqués "Hors Cofrac" en observations.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. Le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation en dehors de la reproduction intégrale du rapport.

ACCREDITATION 1-6287
portée disponible sur
www.cofrac.fr

La recherche d'amiante au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) est effectuée selon la norme NF ISO 22822-1 (2012), HSG 248-Annexe 2 et selon l'arrêté du 1 octobre 2019.

L'observation visuelle et/ou stéréomicroscopie permet de décrire l'échantillon.

L'analyse au MOLP permet de détecter que les fibres optiquement observables, c'est-à-dire celles de longueur supérieure à 0,2 micromètres.

Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection.

Un résultat négatif est rapporté après minimum deux préparations.

Pour les matériaux / produits composés de couches non fibreuses, un résultat négatif au MOLP doit obligatoirement être confirmé par une analyse au MET. Pour les couches dites fibreuses, un résultat négatif au MOLP est au regard de la réglementation.

Le laboratoire garantit de donner un résultat positif pour les fibres redétectées à leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse pour toutes fibres d'amiante optiquement observables, selon un intervalle de confiance à 95%.

La recherche d'amiante au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) pour les échantillons massifs est effectuée selon les parties pertinentes de la méthode Chatfield et selon le mode opératoire interne "PROCESSUS SOLIDE - Préparation des matériaux en vue de leur

analyse qualitative META" DMO.06.04 en date du 1 octobre 2019.

- Les échantillons sont soumis à un traitement thermique (480°C) puis à un traitement à l'acide chlorhydrique.

- Les gâches pour le Microscopie Electronique à Transmission sont préparées selon la technique « drop mount ».

- Les fibres d'amiante sont identifiées au META (morphologie, chimie, diffraction) selon la partie utile de la norme NF X 43-050.

Un résultat négatif est rapporté après minimum deux lectures.

Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Le laboratoire garantit de donner un résultat positif pour les fibres redétectées à leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse pour toutes fibres d'amiante, selon un intervalle de confiance à 95%.

NB : Le prélèvement a été réalisé par le client et AIR LAB n'est pas responsable du choix de l'emplacement du prélèvement.

Si un résultat est donné sous accréditation c'est que l'échantillon est considéré comme étant apte à être préparé selon un commentaire en observation sera noté pour expliquer le rejet de l'échantillon.

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le détail de l'analyse est archivé et disponible sur demande écrite.

Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Observations générales : /

Analyste MOLP : M.MONTIER



Date d'analyse : 20/07/2022

Analyste META : M.MONTIER



Date d'analyse : 22/07/2022

AIR LAB

Siège social : Espaces Sainte Baume Bât. A8 - 30 av. Château de Jouques - 13420 GEMENOS
Tél: 04 88 39 10 05 - @mail: bonjour@air-lab.fr
RCS Marseille 814 632 675

Page 2 de 2

B - Consignes générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de précaution adaptées et proportionnées pour limiter le risque d'exposition des occupants et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures doivent être inscrites sous forme de consignes de sécurité dans le dossier technique « amiante » et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application de l'article 10-2 du décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié. Ces consignes doivent également être portées à connaissance de toute personne susceptible d'intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits repérés. Les consignes générales de sécurité définies ci-après constituent une base minimale. Le propriétaire (ou le gestionnaire) de l'immeuble concerné doit l'adapter pour tenir compte des particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation. Lorsque des travaux sont programmés, les consignes générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Les consignes générales de sécurité données ci-après correspondent à des matériaux et produits en bon état de conservation. Il convient donc de veiller au bon état des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de prendre en compte, le cas échéant, les situations d'usure anormale ou de dégradation. Ces situations peuvent faire l'objet d'une expertise par un opérateur qualifié, selon les critères fournis en annexe I du présent arrêté.

1. Informations générales

Respirer des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre). Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifugeages, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP).

3. Consignes générales de sécurité

A. Consignes générales de sécurité (visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante)

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussières doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et manutention de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la manutention d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante ;
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussières peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements de protection est recommandé

Des demi-masques filtrants (type FFP 3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

B. Consignes générales de sécurité (relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante)

Stockage des déchets sur le site

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux. Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés, soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets inertes pourvues, dans les deux cas, d'alvéoles spécifiques pour les déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vrac (GRV) ou sur palettes filmées. Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les flocages, calorifugeages et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés. Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

C - Programme de repérage - Liste des MPCA - Extrait de la norme NF X 46-020 d'Août 2017

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)
	Plaques en matériaux bitumineux
	Revêtements anti condensation sous bac acier
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibres-ciment
	Ardoises en fibres-ciment
	Bardeaux bitumineux (shingles)
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée
	Conduits de ventilation
	Conduits d'eaux pluviales
	Garnissage des joints de dilatation Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Tresses d'étanchéité à l'air
	chéneaux
	Faitage
	Rives
	Closoir
	Mitres
	Costière
	Jonctions bitumineuses
	Solins en fibre ciment
	Colle des solins en fibre ciment
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie
	Isolants fibreux en sous toiture
	Flocages, enduits projetés
Étanchéité de Toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés
Fenêtres de toit, lanterneaux, verrières	Colles, produits d'accrochage
	Mastics (vitriers, bitumineux)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature
	Garnitures de friction sur fenêtres basculante
2 - Parois verticales extérieures et Façades	
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage
	Ardoises composites hors fibres-ciment
	Ardoises en fibro-ciment
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses
	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)
	Peinture des bardages métalliques
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés
	Carton-amiante
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs
	Revêtements plastiques épais (RPE)
	Peintures sur béton

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
	Enduits pelliculaire de lissage/débullage
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage)
	Ragréages, primaire d'accrochage, Imperméabilisant
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanche en silico-calcaire
	Garnissage des joints de dilatation
	Joints de dilatation
	Couvre-joints
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)
	Peintures décoratives
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches
3 - Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Enduits de ragréage, débullage, lissage
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupe-feu
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)
Poteaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich...), coffrages perdus
Cloisons sèches (assemblées, Préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés
	Flocages
	Plots de colle fixant les cloisons au mur
	Bandes calicot
	Enduit de jointement des plaques de plâtre
	Sous couche des tissus muraux
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloison (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)
	Bandes calicot,
	enduits de jointoiment des plaques de plâtre cartonné
	Panneaux (fibres-ciment, ...)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakélite
	Isolants intérieurs des portes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles
	Panneaux décoratifs en fibres-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...)
	Revêtements bitumineux
	Peintures intumescentes
4 - Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)
	Panneaux collés vissés ou cloués
	Coffrages perdus (carton amiante, fibres-ciment, composites)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre,
	Sous couches des tissus muraux
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)
	Résines
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage
Poutres et charpentes	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Entourages de poutres carton-amiante, fibres-ciment, matériaux sandwich)
	Peintures intumescentes
	Revêtements bitumineux
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)
	Jonctions avec la façade, calfeutrements, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)
Gaines et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)
	Bandes calicot
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonnées
	Panneaux (fibres-ciment, ...)
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)
Faux plafonds	Panneaux et plaques
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux
	Pare vapeur
	Isolant posés dans le plénum au dessus du panneau de faux plafond
	Ecran de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)
	Suspentes et contrevents
	Flocages
	Protections en plâtre
	Peintures intumescentes
5 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sols	Dalles de sol
	Nez de marche
	Dalles moquettes avec entre-couche noire
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
	Colles bitumineuses
	Colles non bitumineuses
	Moquette
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)
	Peintures de sol
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage
	Revêtements de sols sportifs
	Joints de dilatation et d'assemblage
	Joints de cantonnement sur faux planchers
	Enduit de cuvelage
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et REP), fourreaux en carton ou fibres-ciment
6 - Conduits et accessoires intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)
	Matelas
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colle de calorifugeage
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides
	Rubans adhésifs
	Mastics
	Conduits en fibres-ciment, manchons
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)
Clapets / volets coupe-feu	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu
	Clapets (tunnels, lames, joints)
	Volets coupe-feu y compris ossature
Vide-ordures	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu
	Conduits et vidoirs en fibres-ciment
7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques	
Portes et cloisons palières	Conduits et vidoirs en fibres-ciment
	Joints d'étanchéité des trappes
Parois des équipements	Joints d'étanchéité des trappes
	Panneaux dans les portes palières
	Panneaux des cloisons palières
	Plaques, panneaux décoratifs (habillage cabines, joues des escaliers mécaniques ...)
	Caleutrement entre mur et plancher (joint, bourre)
Matériels en machinerie	Isolants
	Colles
	Joints
	Freins d'ascenseurs
	Eléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits...
	Tresses
	Joints plats
8 - Équipements divers et accessoires	
Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes,	Flocages
	Bourres
	Tresses
	Calorifuges
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides
	Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.)

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder
	Tissus, soufflets, amortisseurs acoustiques
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés Tresse des diffuseurs
Fusibles à broche	Carton, tresse
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants
Coffres-forts	Portes et parois
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment
9 - Fondations et soubassements	
Etanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie
10 - Aménagements, voiries et réseaux divers	
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibres-ciment
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes
Espaces sportifs	Revêtements de sols
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (bordures...)

Attestation de certification



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

JAGLOVSKY Jean-Yves
sous le numéro 18-1181

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- | | | | |
|--|-----------------------------|----------------------------|-----------------------|
| ☒ | Amiante sans mention | Prise d'effet : 06/09/2021 | Validité : 05/09/2028 |
| Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | Amiante avec mention | Prise d'effet : 06/09/2021 | Validité : 05/09/2028 |
| Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique. | | | |
| ☒ | DPE individuel | Prise d'effet : 05/07/2018 | Validité : 04/07/2023 |
| Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 13 décembre 2011 | | | |
| ☒ | Gaz | Prise d'effet : 25/05/2018 | Validité : 24/05/2023 |
| Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 15 décembre 2011. | | | |
| ☒ | Termites Outre-Mer | Prise d'effet : 27/06/2019 | Validité : 26/06/2024 |
| Zone d'intervention : DOM TOM | | | |
| Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011 | | | |
| ☒ | Electricité | Prise d'effet : 05/07/2018 | Validité : 04/07/2023 |
| Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009 | | | |

18-1181 - v1 - 02/12/2021



Accréditation
n°4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés



Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR20 V10 du 02 décembre 2021

Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Référence: 4299809

NEXUS EUROPE SARL, en sa qualité de mandataire de certains Souscripteurs du Lloyd's et de Compagnies d'assurance par délégation de souscription No B1177220425 certifions que notre client :

ACT Expertises SAS et comme assuré additionnel: PATRIMOINE EXPERTISES DIGITAL
(numéro SIREN 883 603 144)
Morne Carette
Résidence vert logis A2

Est titulaire par notre intermédiaire d'un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation sous le n° 425V70408738.

VALIDITÉ

LA PERIODE DE VALIDITE DE LA PRÉSENTE ATTESTATION S'ETEND DU 04/08/2021 AU 04/03/2023.

DESIGNATION DES ASSUREURS

Numéro de contrat	Garantie	Désignation et adresse des Assureurs
425V70408738 (n° mandat B1177220425)	responsabilité civile professionnelle	Assureur : <i>AXIS Specialty Europe SE</i> 100% Mount Herbert Court, 34 Upper Mount Street, Dublin 2, Irlande.

CHACQUE SYNDICAT S'ENGAGEANT CHACUN POUR SA PART ET NON L'UN POUR L'AUTRE, SANS SOLIDARITE ENTRE EUX.

ACTIVITÉS GARANTIES

- **Assistant à Maitre d'Ouvrage (programmation, évaluation & budgétisation) spécialisé en projets de désamiantage exercé à l'exclusion de toute activité de maîtrise d'œuvre.**
- **Diagnosticteur effectuant les diagnostics listés aux conditions spéciales.**

NEXUS EUROPE, SARL au capital de 10.000€, SIREN 795 369 818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 22 Avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance « ORIAS » sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, catégorie "Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)" à l'adresse <https://www.orias.fr/web/guest/search>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances.

CONDITIONS SPECIALES

CONDITION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Ce contrat d'assurance garantit l'activité au chapitre 4 des conditions particulières, Assistant à Maître d'Ouvrage (programmation, évaluation & budgétisation) à l'exclusion de toute activité de maîtrise d'œuvre, et dans la limite de la définition suivante:

Mission d'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) pour l'évaluation, la programmation, la budgétisation, la passation des marchés, l'assistance aux choix techniques et/ou architecturaux d'une opération de construction au stade de la conception et/ou de la réalisation à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD), Maître d'œuvre ou de mandataire du maître de l'ouvrage dont toute mission prévue à l'article 7 de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi MOP) ainsi que toute mission de conception d'ouvrage, totale ou partielle, ainsi que la direction de l'exécution des travaux.

Est formellement exclu de ce contrat d'assurance toute activité travaux de désamiantage/retrait d'amiante effectué par l'assuré. Tout dommage et/ou sinistre lié l'exercice de cette activité est exclu de ce contrat d'assurance.

CLAUSE EXPERT DIAGNOSTIC

Les missions de diagnostic garantis par ce contrat d'assurance sont les suivantes:

- Dossier technique Amiante
- Diagnostic amiante parties privatives
- État mentionnant la présence d'amiante ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante
- Contrôle périodique amiante
- État relatif à la présence de Termites État parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus)
- Diagnostic de performances énergétiques (DPE) tous types de bâtiments
- État de l'installation intérieure d'électricité Contrôle visuel après travaux (Plomb-Amiante)
- Repérage Amiante avant/après travaux et démolition
- Repérage amiante et HAP sur bitumes et enrobés

NEXUS EUROPE, SARL au capital de 10.000€, SIREN 795 369 818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 22 Avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance « ORIAS » sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, catégorie "Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)" à l'adresse <https://www.orias.fr/web/guest/search>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des Assurances.

- Contrôle visuel amiante/plomb après travaux
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Recherche de Plomb avant travaux/démolition
- Gestion de dossier technique amiante pour le compte de tiers
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiment (conformément à l'Arrête du 19 Décembre 2011, le décret N° 2011-610 du 31 Mai 2011 et l'article L541-2 du code de l'environnement)
- Recherche de Plomb dans l'Air

Toute mission de diagnostic de valeur vénale est exclue de ce contrat d'assurance.

DEROGATION AMIANTE

L'exclusion 32 des Conditions Générales est dérogée afin de garantir les dommages causés directement ou indirectement par l'amiante.

OBSERVATIONS

Ces contrats d'assurance seront soumis aux lois de la République Française.

Les missions sont garanties en France et DOMs/TOMs/COMs/POMs.

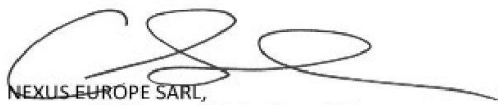
Cette attestation est délivrée :

- pour des opérations de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P,
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.
- les assureurs ne couvrent en aucun cas les conséquences d'un abandon de chantier.

La présente attestation est valable jusqu'au 04/03/2023, et ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat (remises à l'assuré) auxquelles elle se réfère. Elle ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

L'attestation est valable sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du code des assurances régissant le paiement de la cotisation.

Fait à PARIS, le 28/02/2022
Pour servir et faire valoir ce que de droit.


NEXUS EUROPE SARL,
en sa qualité de mandataire de certains
Souscripteurs du Lloyd's et de
Compagnies d'Assurance.

NEXUS EUROPE, SARL au capital de 10.000€, SIREN 795 369 818 RCS Paris, APE 6622Z, dont le siège social se situe 22 Avenue de la Grande Armée, 75017 PARIS, est réglementée par l'ACPR, 4 place de Budapest, CS 92 459, 75436 Paris Cedex 09, et est immatriculée au registre unique des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance « ORIAS » sous le numéro 13010234. Pour plus d'information, consultez le site Web de l'ORIAS, catégorie "Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)" à l'adresse <https://www.orias.fr/web/guest/search>. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances.

Référence cadastrale



-- Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible --